



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cures

Question écrite n° 39711

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les inquiétudes exprimées par les exploitants thermaux à propos de l'augmentation annoncée du taux de TVA appliqué sur les soins de cure thermique. Ce taux, qui va passer à 10 %, risque de porter atteinte à l'équilibre financier de nombreux établissements déjà fragilisés financièrement qui seront propulsés vers le déficit, cette hausse étant obligatoirement supportée par les structures, les tarifs étant administrés. Les conséquences vont être graves en matière économique et pèseront sur les soins, dans un secteur déjà particulièrement difficile avec toutes les conséquences que cela impliquera en matière d'emplois. Il rappelle qu'il s'agit d'une activité médicale et sociale et que l'intérêt de cette mesure est modeste pour l'État, une différence de 15 millions d'euros entre l'application du taux de 5 % et celui de 10 %, mais impactera par contre la situation financière et la gestion de certains établissements. Il lui demande de revenir sur cette augmentation.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2014, les taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont modifiés comme suit : le taux normal est fixé à 20 %, et le taux intermédiaire de 7 % est porté à 10 %. Dans ce cadre, les prestations de soins dispensées par les établissements thermaux autorisés sont soumises au taux de 10 % depuis le 1er janvier 2014 en application des dispositions du a quinquies de l'article 279 du code général des impôts. L'augmentation des taux de TVA est une mesure nécessaire et indispensable au redressement des comptes publics. Cette augmentation a été effectuée tout en préservant l'accès, notamment pour les plus démunis, aux biens et services de première nécessité.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39711

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10484

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5780